AUX ETUDIANTS NON INSCRITS ADMINISTRATIVEMENT

Il vous faut prendre rendez-vous rapidement par mail à l’adresse suivante : [fdse.inscriptions@unilim.fr](mailto:fdse.inscriptions@unilim.fr), en précisant vos disponibilités et que vous êtes étudiant à l’IPAG, (sauf pour les étudiants en formation continue qui se dirigeront vers la Direction de la Formation Continue).

Il est bien sur entendu que vous ne prendrez pas rendez-vous pendant les cours à présence obligatoire.

Il vous faudra vous munir du dossier complété, de la lettre d’acceptation de l’IPAG et de votre carte étudiant (pour ceux déjà inscrits à l’Université de Limoges les années passées).

A TOUS LES ETUDIANTS

La présence aux contrôles continus et aux partiels est **obligatoire**. **L’assiduité aux cours obligatoires (identifiés par CO sur le planning) est contrôlée.** L’absence doit être justifiée mais elle doit rester **exceptionnelle**. Pour les étudiants salariés, seule la présence aux partiels est obligatoire, une demande de dispense devra être faite auprès du secrétariat.

Un contrôle est effectué chaque année par le CROUS à la fin de chaque semestre pour les étudiants boursiers et par la Direction de la Formation Continu chaque mois pour les étudiants en formation continue.